

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

Réf : 001/OLUCOME/01/2018

Bujumbura, le 16 / 01/2018

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République Ougandaise et Facilitateur dans le dialogue inter burundais avec les assurances de notre plus haute considération ;

à Kampala

- Son Excellence Monsieur John Pombe Magufuli, Président de la République unie de Tanzanie avec les assurances de notre plus haute considération ;

à Dar-es-salaam

A Son Excellence Monsieur William Benjamin Mkapa, Ancien Président de la République Unie de Tanzanie et Co-Facilitateur dans le dialogue inter burundais

à Dar-es-salaam

Objet : Appel urgent à la finalisation du dialogue inter burundais externe et à l'évaluation de la mise œuvre de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi

Excellence Monsieur le Co-Facilitateur,

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), une des organisations de la société civile burundaise qui a participé dans les pourparlers inter burundais de depuis 2015 organisés respectivement par les Nations Unies au Burundi et par l'East African Community (EAC) tant à Entebbe en Ouganda qu' à Arusha en Tanzanie, a un grand honneur de s'adresser auprès de votre très haute autorité pour vous demander avec insistance de finaliser dans l'urgence le dialogue inter burundais externe et d'évaluer la mise en œuvre des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.
2. En effet, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, la crise politique d'avril 2015 issue de l'interprétation hors nome juridique de la Constitution burundaise et de l' accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation a occasionné un processus du dialogue inter

burundais externe que vous pilotez pendant plus de deux ans sans qu'il y ait aucune conclusion entre les parties burundaises en conflit. Excellence, l'obtention et la réalisation de quelques protocoles de l'accord d'Arusha ont emporté beaucoup de moyens financiers, matériels, humains et le temps. Le Burundi en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers avait mobilisé plus de 5 milliards de dollars américains (soit plus de 7500 milliards de Francs burundais) pour financer la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), mais ils ont connu des échecs face à ses prévisions de croissance économique jusqu' à enregistrer un taux de croissance de -7% en 2015. Ces fonds avaient été promis dans le cadre de la réalisation du protocole IV qui vise la reconstruction et le développement du Burundi prévu dans l' accord d'Arusha après que le Burundi ait reçu le privilège d'atténuation de la dette extérieure de 1,480 milliards de dollars américains soit près de 2 220 milliards de Francs burundais. Les fonds ayant financé les négociations d'Arusha de 1996-2000, les autres accords politiques conclus après 2000, le projet sur la consolidation de la paix au Burundi, la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II) ainsi que les fonds bénéficiés par le Burundi suite à la mesure de l'atténuation de la dette extérieure s'évaluent à 10 milliards de dollars américains dont les effets positifs reculent du jour au jour jusqu'en dessous du seuil zéro suite à la crise politique qui tarde à trouver de solution. Ces échecs de croissance économique ont été dus aux problèmes de gouvernance, de leadership, de respect des droits de l'homme et de planification,

3. Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, cet accord d'Arusha qui a consommé de tels montants ne devraient pas être jetés dans les oubliettes alors que certains de ces protocoles ne sont pas encore mis en application et cet accord n'a pas encore été évalué. Les garants de l'accord d'Arusha pilotent le processus du dialogue inter burundais externe actuel dont Vous Excellence et Son Excellence le Président de la République de l'Ouganda. Ainsi, vous avez cette responsabilité de faire de tout votre possible pour que cet accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation ne tombent pas dans l'eau d'autant plus que ces derniers jours comme nous vous l'avons écrit dans notre récente correspondance du 14/12/2017 que juste après la 4^{ème} session des pourparlers externes de Ngurdoto le Gouvernement burundais avait procédé au lancement des activités relatives au référendum de la constitution du Burundi.
4. Excellence, amender la constitution burundaise n'est pas une mauvaise chose en soi. Cependant, la mesure sur l'amendement de la constitution devrait provenir des clauses des pourparlers externes conclues entre toutes les parties en conflit au Burundi et non du Gouvernement en place seulement. Ce qui étonne l'OLUCOME, dans le projet d'amendement de la constitution du Burundi, rien n'a été dit sur les protocoles II et IV qui concernent respectivement la gouvernance et la démocratie ainsi que la reconstruction et le développement se trouvant dans l'accord d'Arusha et qui ont connu un échec notoire. Or, les articles amendés de la constitution portent essentiellement sur les intérêts politiques des dirigeants du pays d'où il y a cette précipitation du Gouvernement du Burundi d'amender la constitution en vigueur.
5. Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, les conséquences de cet échec de l'application de ces protocoles sur la gouvernance et la démocratie ainsi que la reconstruction et le développement se font sentir jusqu'aujourd'hui à travers les indicateurs macroéconomiques qui sont au rouge. Selon le rapport récent du Réseau des Organisations des Jeunes en Action pour la paix (REJA-Burundi), le taux de chômage chez les jeunes en milieu rural est de 55% et en milieu urbain, il est de 65%. D'après la Banque Mondiale, le taux de pauvreté au Burundi atteint 70%. Le

Fonds Monétaire International (FMI) classe le Burundi comme le premier pays le plus pauvre du monde avec un revenu par habitant et par an de moins de 300 dollars américains contre celui de plus de 600 USD dans la sous-région. Bien plus, au moment où le taux de fécondité est de 3% par an, le taux de croissance par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) est presque négatif.

6. Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, dans notre récente correspondance du 14 décembre 2017, nous vous avons mis au courant que le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et le Ministère des Finances et de la privatisation ont sorti une ordonnance conjointe n°530/540/1772 du 11 décembre 2017 portant modalités de collecte de la contribution de la population aux élections de 2020. Cependant, cette ordonnance conjointe injuste est anti constitutionnelle car les fonds collectés par l'Etat burundais sont régis par 4 textes légaux notamment la Constitution du Burundi, la loi organique des finances publiques, la loi budgétaire et la loi régissant les finances communales. Signalons que depuis l'année budgétaire 2016, il y a une rubrique budgétaire dans les budgets généraux de l'Etat réservée aux élections de 2020. **A cet effet, Excellence, l'OLUCOME voudrait vous informer qu'il a décidé de porter plainte auprès des juridictions compétentes contre cette ordonnance injuste et anti constitutionnelle.**
7. Excellence, en tenant compte de l'échec visible de la mise en œuvre du protocole II et IV de l'accord de l'ARUSHA pour la paix et la réconciliation au Burundi, l'OLUCOME propose à la médiation ce qui suit :
- Un Sommet Extraordinaire de l'EAC pour évaluer le processus de dialogue inter burundais en cours ;
 - Une réunion extraordinaire des garants de l'accord d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation au Burundi pour son évaluation ;
 - Envisager des mesures concrètes à l'endroit de toute partie qui passera outre l'accord d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Comptant sur votre ferme engagement de sauver le peuple burundais, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président



C.P.I à :

-Son Excellence Monsieur le Conseiller Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Burundi avec les assurances de notre haute considération ;

à New York

-Son Excellence Monsieur le Représentant de l'Union Africaine au Burundi

avec les assurances de notre haute considération ;

à Bujumbura

-Son Excellence Monsieur le Chef de Délégation de la Commission de l'Union Européenne au Burundi avec les assurances de notre très haute considération ;

à Bujumbura

- Son Excellence Monsieur l'Envoyé spécial de la Belgique dans la Région

des grands Lacs avec les assurances de notre très haute considération ;

à Bruxelles

- Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de la Communauté Est africaine avec les assurances de notre très haute considération ;

à ARUSHA

- Son Excellence Madame/ Monsieur Chef de mission diplomatique accrédité à Bujumbura (tous).

lp